

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 18 juin 2020 portant agrément du « C.P.A.S. de  
Mons » sis rue de Bouzanton, 1, à 7000 Mons**

*Extrait*

**A.Gt. 24-08-2023**

**M.B. 16-01-2024**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2023, le Gouvernement de la Communauté française abroge l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020 portant agrément du « C.P.A.S. de Mons » sis rue de Bouzanton, 1, à 7000 Mons.

L'arrêté en question produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2023.